

“L’ONE mène des inspections incohérentes”

■ Des accueillantes non subventionnées du Namurois se plaignent de contrôles arbitraires.

Séverine Finet a décidé, il y a quelques années, de se lancer dans l'accueil de la petite enfance à domicile, en tant qu'indépendante donc. Comme les autres accueillantes non subventionnées, elle est soumise aux contrôles réguliers des agents de l'ONE qui se chargent de veiller au bien-être des enfants et du respect des normes en matière d'infrastructures. Dans la région de Namur, il semble que certains contrôles laissent une place à l'arbitraire, voire que les agents se contredisent l'un l'autre.

Avant de transformer le salon de sa maison de Sambreville en milieu d'accueil, Séverine Finet a reçu la visite d'un agent conseil de l'ONE. *“Pour assurer l'encadrement des cinq enfants que j'allais accueillir, j'avais demandé quatre équivalents temps plein. L'agent m'a refusé cette autorisation au prétexte que mon salon était trop petit et mes meubles trop imposants. Pourtant, il faut 33 m² et il faut 4 m² par enfant”,* raconte Séverine Finet. Cet agent prend une pause-carrière et c'est un jeune agent qui reprend le dossier de l'accueillante. *“Cette dame me dit qu'elle ne comprend pas pourquoi on n'autorise pas les quatre équivalents temps pleins et m'encourage à réintroduire une demande. Quinze jours plus tard, j'avais le feu vert.”*

Parc ou pas parc ?

Un autre exemple assez surréaliste concerne un milieu d'accueil non subventionné dans le Namurois. Cette mère – souhaitant garder l'anonymat – qui y a mis son enfant témoigne. *“L'ONE mène des inspections incohérentes et la responsable ne sait plus comment bien réagir pour répondre à ses injonctions paradoxales. A titre d'exemple, lors d'une première visite, un parc fermé est demandé. Lors d'une deuxième visite, ce même parc doit être ouvert. Ensuite, le parc n'est plus vraiment utile. Et lorsque, finalement, la responsable du milieu d'accueil décide de supprimer le parc, il lui est reproché de ne pas avoir de parc à disposition des enfants.”* L'ONE fait alors une mise en demeure pour que le lieu soit mis en conformité; une mise en demeure aujourd'hui levée grâce à l'intervention des parents. L'ONE a en effet pour obligation de consulter les parents dans le cadre de cette procédure.

Séverine Finet se plaint encore du fait que l'ONE oblige maintenant les accueillants indépendants à lui communiquer leurs tarifs.

Un collectif d'accueillantes se forme

Excédée, Séverine Finet a monté un collectif d'accueillantes indépendantes et a fait appel au Syndicat des indépendants (SDI) pour défendre

leurs intérêts. Jean-François Dondelet, le secrétaire politique du SDI, pointe une série de problèmes dans le chef de l'ONE. *“Les contrôleurs font un peu ce qu'ils veulent en l'absence de directives de l'administration générale de l'ONE. Le SDI s'oppose à une communication des tarifs à l'ONE car cela ne concerne que les parents et les milieux d'accueil. Un autre problème concerne l'accessibilité. Pour un enfant qui serait inscrit pour la journée mais qui ne resterait qu'une demi-journée, nous estimons que l'accueillant est en droit de réclamer le paiement d'une journée complète aux parents. L'ONE veut que l'on ne puisse facturer qu'une demi-journée”,* explique-t-il. *“Nous avons rencontré Eddy Gilson de l'ONE fin avril pour lui exposer nos griefs. La discussion a été très ouverte, mais, après la réunion, silence radio. Et on continue de me rapporter les mêmes problèmes dans la région de Namur”,* poursuit Jean-François Dondelet.

Les fermetures sont rares

Eddy Gilson est le responsable de la direction “milieux d'accueil 0-3 ans” à l'ONE. S'il admet que des problèmes relationnels peuvent survenir entre des agents et des accueillants, il tient à réagir sur l'histoire du parc (qu'il ne connaissait pas) et la menace de retrait d'agrément qui y a fait suite. *“On ne ferme jamais un milieu d'accueil du jour au lendemain. Dans 90 % des cas, la mise en conformité se fait. Si on compte cinq fermetures par an, ça fait beaucoup. Nous n'avons aucun intérêt à perdre des places d'accueil en retirant des agréments”,* précise-t-il. Eddy Gilson indique que l'ONE privilégie le conseil, le dialogue et l'accompagnement sur les règles d'application. *“Les agents ne sont pas décideurs. C'est le comité subrégional de l'ONE qui rend des avis de fermeture et l'accueillant est toujours entendu.”*

Ce ne serait pas par ingérence que l'ONE demande désormais les tarifs des milieux d'accueil mais parce que *“cela clarifie les choses auprès des parents et que cela nous permet d'avoir une information sur les tarifs en vigueur dans le non-subventionné”.*

Une nouvelle rencontre avec le SDI aura lieu très prochainement, assure Eddy Gilson.

I.L.

5

FERMETURES DE MILIEUX D'ACCUEIL PAR AN

Selon l'ONE, les retraits d'agrément seraient très rares.